

Entretien

La CMR pleinement engagée dans sa feuille de route



La CMR a conclu un contrat programme avec l'Etat couvrant la période 2022-2024. Il vise le renforcement de la bonne gouvernance, l'amélioration de l'expérience client, l'excellence opérationnelle comme levier de performance, et ce en s'appuyant sur l'innovation, le développement des synergies et des partenariats avec les acteurs du secteur public et privé et la consolidation des principes d'une conduite responsable. Les détails avec Lotfi Boujendar, Directeur général de la CMR.

Finances News Hebdo : La signature du dernier contrat programme entre l'Etat et la CMR n'est pas une première pour votre institution. Qu'est-ce que la contractualisation a apporté à la CMR ?

Lotfi Boujendar : Effectivement, le contrat programme que nous avons signé avec l'Etat au titre de la période 2022-2024 est le 4^{ème} contrat programme dans l'histoire de la CMR. Depuis, l'expérience de la contractualisation a constitué un vrai vecteur de renforcement de la gouvernance et de la transparence de notre institution. Elle lui a permis, globalement, de faire évoluer grâce à l'appui de l'Etat, le cadre législatif et réglementaire régissant ses placements financiers; de faciliter le management par le résultat en challengeant les équipes autour d'engagements chiffrés et de réaliser plusieurs projets structurants et innovants ayant essentiellement trait à l'amélioration

continue de la qualité des prestations et des services offerts aux clients et appuyer le déploiement des stratégies triennales de la CMR.

F. N. H. : Quels sont les éléments clés de ce contrat de programme sur lesquels vous allez agir pour mettre en œuvre vos orientations stratégiques ?

L. B. : Être un acteur de confiance pour une gestion de la retraite publique transparente, performante et agile est notre vision stratégique pour ces 3 années. Cette volonté nous motive à honorer notre engagement à accélérer le processus de modernisation et de transformation de notre institution en vue d'offrir à ses clients des services de qualité et d'ancrer la culture de gestion par la performance dans ses systèmes opérationnels. Nos orientations stratégiques s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre des Hautes Orientations de sa Majesté le Roi Mohammed VI et des recommandations du Nouveau Modèle de Développement, incitant les organisations de l'Etat à se moderniser afin de garantir l'efficacité de l'action publique, la réussite des projets sociaux et économiques et la mise à la disposition des citoyens des services publics efficaces. Ces orientations visent notamment le renforcement de la bonne gouvernance; le perfectionnement de l'expérience client par la simplification des démarches et le développement d'une offre de service diversifiée; l'amélioration du rendement des fonds des réserves des

régimes qu'elle gère à travers l'élargissement de ses domaines d'investissement; la promotion de l'excellence opérationnelle via une appropriation intelligente de la transformation digitale et des pratiques de l'innovation. Un sujet auquel nous portons beaucoup d'intérêt parce que nous jugeons que l'innovation est la clé de réussite de tout changement.

F. N. H. : Comment la CMR compte-t-elle mettre en œuvre le contrat programme ?

L. B. : A l'image des derniers contrats programmes, l'engagement de la CMR à l'égard de l'Etat pour la période 2022-2024 est traduit par la planification et la réalisation de 73 engagements. Ils sont axés essentiellement autour de la simplification et la digitalisation des services; l'optimisation et le développement de la gestion financière; le maintien de l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance et bien évidemment le renforcement de la performance et de la sécurité de notre système d'information. Pour l'atteinte des objectifs de ces engagements, nous avons mis en place des mesures d'accompagnement, précisément l'utilisation d'un dispositif de suivi et d'évaluation adossé à des indicateurs de suivi et de pilotage; un suivi annuel de l'état d'exécution du Contrat programme effectué par un Comité d'Evaluation et de Suivi et à une remontée d'information continue aux instances de gouvernance.

F. N. H. : Le contrat programme est une promesse synallagmatique. Qu'en est-il des engagements de l'Etat ?

L. B. : Tout au long de la période du contrat, la CMR bénéficiera de l'accompagnement et du soutien de l'Etat pour la réalisation de ses engagements. L'Etat s'engage à soutenir la réforme du corpus législatif et réglementaire régissant nos activités, principalement pour favoriser la simplification et la digitalisation des démarches permettant l'amélioration de la qualité des services et la réduction de l'effort client. Et pour nous permettre d'élargir l'univers d'investissement des Fonds de réserve pour profiter des nouvelles opportunités d'investissement et améliorer la rentabilité de ces FDR. 

